

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

RECOMMANDATIONS

Consultation sur le sentiment de sécurité des jeunes

Les recommandations ont été adoptées en séance publique le 12 mai 2009.

ATTENDU l'avis du Conseil jeunesse de Montréal *Mettons la sécurité à sa place!* portant sur le sentiment de sécurité et les jeunes Montréalais dans l'espace publics lancé le 20 mai 2009 ;

ATTENDU le Sommet de Montréal du 1^{er} juin 2002 et les chantiers qui en découlent;

ATTENDU l'adoption de la Charte montréalaise des droits et responsabilités par le conseil de la Ville de Montréal le 20 juin 2005 ;

ATTENDU l'entrée en vigueur de cette charte le premier janvier 2006 ;

L'aménagement et le transport

ATTENDU les chantiers sur le réseau cyclable, la Charte du piéton, le caractère piétonnier du centre-ville et des quartiers centraux et la qualité de vie des montréalais ainsi que l'adoption, en 2008, du *Plan de transport de Montréal* ;

ATTENDU les principes et valeurs reconnus à l'article 22 de la Charte montréalaise des droits et responsabilités :

Aux fins de favoriser la jouissance par les citoyennes et les citoyens de leur droit au loisir, à l'activité physique et au sport, la Ville de Montréal s'engage à :

- a) soutenir une offre de services répondant aux besoins évolutifs de la population ;*
- b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie ;*
- c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs.*

ATTENDU les principes et valeurs reconnus à l'article 28 de la Charte montréalaise des droits et responsabilités :

Aux fins de favoriser la jouissance par les citoyennes et les citoyens de leur droit à des services municipaux de qualité, la Ville de Montréal s'engage :

e) prendre des mesures adéquates visant à assurer la propreté du domaine public.

ATTENDU le *Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire* réalisé dans le cadre des activités du programme Femmes et ville¹ présentant les principes de l'aménagement sécuritaire appliqués à plusieurs grandes fonctions urbaines ;

ATTENDU que l'application du guide vise à accroître le sentiment de sécurité des femmes et, par extension, de toutes les clientèles vulnérables ;

L'intervention sociale

ATTENDU l'adoption par le conseil municipal, en juin 2003, du document « *Orientations et grands paramètres – programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements* » (TANDEM) ;

ATTENDU l'adoption par le comité exécutif, en 2007, des Priorités jeunesse 2007-2009 ;

ATTENDU l'adoption par le conseil municipal, en 2006, du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans ;

ATTENDU l'adoption, en 2008, de la politique familiale *Pour grandir à Montréal* et du plan d'action famille 2008-2012 ;

ATTENDU l'analyse en cours, par la Direction de la diversité sociale (SDCQMVD) des services jeunesse offerts aux jeunes entre 12 et 30 ans ;

La sécurité publique

ATTENDU l'adoption par le conseil d'agglomération, en 2008, de la *Politique pour un environnement paisible et sécuritaire à Montréal* et son application, soit les tables de concertation locales ;

ATTENDU la baisse du nombre de délits évaluée à 40,9 % depuis 1993² et le peu d'impact de cette baisse sur le sentiment de sécurité ;

ATTENDU l'adoption, en 2007, par le conseil d'agglomération du *Schéma de couverture de services du SPVM* et la révision constante des pratiques d'intervention ;

¹ Ville de Montréal, 2003

² Bilan annuel 2008, annexe statistique

ATTENDU les principes et valeurs reconnus à l'article 26 de la Charte montréalaise des droits et responsabilités :

Aux fins de favoriser la jouissance par les citoyennes et les citoyens de leur droit à la sécurité, la Ville de Montréal s'engage à :

- a) aménager son territoire de façon sécuritaire;*
- b) soutenir, avec l'appui des partenaires, des mesures spécifiques pour la sécurité des femmes;*
- c) encourager l'usage sécuritaire des espaces publics, notamment des parcs et des équipements collectifs et récréatifs;*
- d) soutenir des mesures préventives axées sur la sensibilisation et la participation des citoyennes et des citoyens, en collaboration avec les responsables de la sécurité publique et civile;*
- e) protéger l'intégrité physique des personnes et des biens.*

Les représentations à d'autres instances

ATTENDU les recommandations de la commission du conseil municipal sur le développement culturel et la qualité du milieu adoptées le 22 mai 2008 à la suite de la consultation publique sur le phénomène de l'itinérance ;

ATTENDU les responsabilités du gouvernement du Québec à l'égard de la santé, des services sociaux, de l'éducation et de l'emploi des citoyens ;

ATTENDU les besoins des jeunes de la rue et des personnes itinérantes au niveau de la santé, des services sociaux, de l'éducation et de l'emploi ;

ATTENDU le Plan d'action intersectoriel en itinérance 2007-2012 ;

La commission permanente du conseil d'agglomération sur la sécurité publique

REMERCIE le Conseil jeunesse de Montréal pour sa grande collaboration et pour les initiatives prises dans le cadre de la consultation ;

REMERCIE les jeunes citoyennes, citoyens et organismes pour les commentaires et recommandations soumis à la commission tout au long du processus de consultation ;

ET FAIT les recommandations suivantes au conseil municipal et au conseil d'agglomération :

L'aménagement et le transport

R-1

La commission recommande :

Que la Ville de Montréal poursuive et intensifie l'application, à tout projet d'aménagement, des principes du *Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire*.

R-2

Considérant les effets bénéfiques découlant des marches citoyennes organisées par Femmes et ville, TANDEM, tables de concertation locales ou autres groupes communautaires;

La commission recommande :

Que l'agglomération de Montréal favorise les marches citoyennes d'exploration des espaces publics dans le but d'améliorer l'aménagement et d'accroître le sentiment de sécurité des citoyennes et citoyens de l'agglomération. Ces marches citoyennes permettent d'identifier les éléments à améliorer afin d'accroître la sécurité des usagers des espaces publics.

R-3

Considérant les horaires atypiques de travail et d'étude des jeunes ;

La commission recommande :

Que la Société de transport de Montréal revoit la sécurité et les possibilités de recours aux abords et à l'entrée des stations de métro de même que sur les lieux de correspondance du réseau de nuit.

R-4

Considérant que les jeunes effectuent la majorité de leurs déplacements à pied, en vélo ou en transport collectif ;

La commission recommande :

Que la Ville de Montréal, dans la mise en œuvre du Plan de transport, continue de mettre de l'avant les interventions visant à faciliter les déplacements des piétons, des cyclistes et des usagers du transport collectif.

L'intervention sociale

R-5

Considérant l'influence des médias et l'impact des préjugés sur les perceptions des citoyens à l'égard des jeunes ;

La commission recommande :

Que la Ville de Montréal, le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et leurs partenaires soutiennent et intensifient les actions favorisant la cohabitation harmonieuse entre les citoyens de tous les âges afin de défaire les préjugés et modifier les perceptions de la population à l'égard des jeunes en privilégiant notamment l'organisation d'activités inter générationnelles dans les parcs et en menant une campagne de sensibilisation.

R-6

Considérant l'importance de la participation des jeunes à des activités culturelles, sportives ou de loisir dans leur développement ;

La commission recommande :

Que la Ville de Montréal mandate le Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle afin d'évaluer l'offre des services dédiés aux jeunes de 12 à 30 ans proposée par les arrondissements et les services corporatifs. Des propositions d'amélioration devront être faites afin que cette offre soit adaptée aux besoins des jeunes dans chacun des quartiers.

R- 7

Considérant qu'il y a lieu de soutenir la participation des jeunes ;

La commission recommande :

Que la Ville de Montréal maintienne, consolide et développe le Programme d'intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans dans le but de favoriser la participation des jeunes aux activités de sport, de loisir, de culture et d'engagement social.

R-8

Considérant l'importance des modèles positifs dans le développement harmonieux des enfants ;

Considérant qu'il y a lieu de prévenir les comportements à risques et l'adhésion aux gangs de rue ;

La commission recommande :

Que la Ville de Montréal, le SPVM et leurs partenaires favorisent la mise en place d'initiatives à long terme en soutien aux parents et enfants de familles vulnérables.

R-9

Considérant que la concertation entre les intervenants est l'avenue à privilégier ;

La commission recommande :

Que la Ville de Montréal initie et/ou participe aux tables locales jeunesse regroupant l'ensemble des intervenants auprès des jeunes afin de mieux planifier et élaborer des solutions locales adaptées aux réalités des jeunes.

R-10

Considérant la mise en place des tables de concertation locale dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique pour un environnement paisible et sécuritaire ;

Que l'agglomération de Montréal prévoie la représentation des jeunes dans la composition des tables de concertation locales.

R-11

Considérant la demande du Conseil jeunesse de Montréal ;

Que la Ville de Montréal évalue la possibilité de créer un portail jeunesse d'information municipale pour rejoindre les jeunes par le moyen de communication privilégié qu'ils utilisent afin de les informer des services municipaux qui leur sont offerts et encourager leur participation citoyenne active.

La sécurité publique

R-12

CONSIDÉRANT la « théorie de la fenêtre brisée » maintes fois évoquée durant la consultation ;

CONSIDÉRANT les impacts positifs sur le sentiment de sécurité des citoyens, peu importe leur âge, du bon état et de la propreté des lieux, des équipements et des bâtiments ;

La commission recommande :

Que la Ville de Montréal poursuive les efforts initiés avec la mise en œuvre, en 2006, du Programme de propreté et la mise aux normes de ses installations dans le but de prévenir la dégradation des parcs, des espaces publics, des équipements et des bâtiments et d'offrir aux citoyens et citoyennes des espaces publics et des installations de qualité.

R-13

Considérant les effets négatifs de la judiciarisation dans le processus de réinsertion sociale des personnes itinérantes ;

La commission recommande :

Que le SPVM intensifie, tel que prévu, l'intégration de ses actions à une approche globale intersectorielle, maintienne sa participation aux comités intersectoriels touchant la problématique des espaces urbains, adapte ses outils d'intervention aux besoins des patrouilleurs qui, quotidiennement, doivent intervenir auprès de personnes itinérantes parfois en situation de crise et assure la formation des policiers quant à l'évolution du phénomène de l'itinérance.

R-14

Considérant la prise en charge citoyenne découlant du programme TANDEM ;

La commission recommande :

Que la Ville de Montréal maintienne, consolide et développe le programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements (TANDEM) afin de favoriser la prise en charge par la population, notamment par les jeunes, des conditions favorisant leur sécurité et leur sentiment de sécurité.

R-15

La commission recommande :

Que la Ville de Montréal maintienne, consolide et développe des projets de médiation sociale pour favoriser le partage harmonieux des espaces publics par les diverses clientèles qui les utilisent.

R-16

Considérant les besoins particuliers exprimés durant la consultation ;

Considérant la violence et l'intimidation dont sont victimes de jeunes allosexuels dans les espaces publics;

La commission recommande :

Que la Ville de Montréal offre aux jeunes allosexuels un lieu de rencontre ponctuel et sécuritaire.

R- 17

La commission recommande :

Que la Ville de Montréal, le SPVM et leurs partenaires proposent des moyens en soutien aux victimes de crimes haineux afin d'inciter la dénonciation de ce type de crime.

R-18

Considérant la demande du Forum jeunesse de l'île de Montréal, reprise par plusieurs personnes, pour des interventions exemptes de profilage ;

La commission recommande :

Que le SPVM applique son *Plan d'action en matière de compétences interculturelles* et qu'il poursuive, de manière continue, la formation « Intervention policière dans une société en changement », auprès des membres de son personnel.

R-19

La commission recommande :

Que le SPVM poursuive et intensifie ses activités de rapprochement et l'établissement de lien de confiance entre les jeunes et les policiers.

Les représentations à d'autres instances

Considérant les problématiques de cohabitation sociale soulevées par les participants dans les quartiers centraux ;

La commission fait siennes les trois recommandations suivantes adoptées publiquement par la commission sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie³ et recommande :

R-20

³ 22 mai 2008.

Que la Ville de Montréal poursuive ses représentations auprès du gouvernement du Québec pour la mise en place d'une politique québécoise en matière d'itinérance.

R-21

Que la Ville de Montréal effectue des représentations auprès du gouvernement du Québec afin qu'il octroie les ressources nécessaires pour la mise en œuvre du *Plan d'action intersectoriel en itinérance 2007-2012* et qu'en particulier, les éléments suivants soient traités en priorité :

- l'allocation des fonds requis pour la mise en place d'un lieu de décompression destiné aux personnes exclues des refuges, et ce, dès décembre 2008;
- l'allocation de 3,7 M\$ supplémentaires, récurrents sur une base annuelle, aux grands refuges pour leur permettre de défrayer les coûts reliés, entre autres, à l'encadrement des personnes itinérantes;
- l'allocation d'une aide additionnelle de 6 M\$, récurrents sur une base annuelle, aux organismes communautaires montréalais, afin qu'ils continuent de dispenser les services essentiels à la population en situation d'itinérance.

R-22

Que la Ville de Montréal effectue des représentations auprès du gouvernement du Québec afin qu'il investisse davantage de ressources dans la communauté et qu'il fournisse l'encadrement nécessaire à la réinsertion sociale des personnes désinstitutionnalisées ayant des problèmes de santé mentale récurrents et la clientèle jeunesse issue entre autres des centres jeunesse.

R-23

Considérant les commentaires des jeunes à l'égard de la violence en milieu scolaire ;

La commission recommande :

Que la Ville de Montréal engage des représentations auprès des commissions scolaires et travaille avec elles pour mettre en place des programmes de prévention de la violence et du harcèlement en milieu scolaire.

R-24

La commission recommande :

Que la Ville de Montréal effectue des représentations auprès du gouvernement du Québec afin d'obtenir un meilleur financement en vue d'optimiser les activités offertes aux jeunes.